MÉMOIRE

JUSTIFICATIF

DES BAS-OFFICIERS ET SOLDATS

DU RÉGIMENT

DE CHAMPAGNE,

Relatif à l'événement arrivé le 20 Juin 1790, au Chateau-Trompette.

[PRIX, SIX SOLS.]

A BORDEAUX,
De l'Imprimerie du Club du Café National.

AVIS PARTICULIER

Sur le Mémoire justificatif du Régiment de Champagne.

Il eſt des circonſtances où l'honneur des corps, où celui des individus ſe trouve ſi ouvertement compromis, qu'on devient coupable en gardant le ſilence. Telle eſt la ſituation du régiment de Champagne. Après avoir donné, dans un jour de réconciliation, les preuves les plus éclatantes d'amitié ſincere & de zele pour l'ordre & pour la paix, il a vu avec étonnement que des ennemis ſecrets calomnioient ſes ſentimens, & qu'ils défiguroient artificieuſement ſa conduite. Il a lu dans divers journaux les récits les plus infideles de l'affaire qui s'eſt paſſée à Bordeaux le 20 Juin. On a particuliérement inſéré dans la Gazette univerſelle une lettre dont la copie ſe trouve à la fin du Mémoire juſtificatif; l'impoſture eſt manifeſte. Le régiment de Champagne, preſſé par tous les motifs qui juſtifient une défenſe, s'eſt empreſſé de rendre le public juge de ſa conduite; c'eſt ſon impartialité qui doit ſeule prononcer dans cette affaire, & non un parti ennemi du bien public, qui ne voit que des coupables dans les ſoldats qui ont voulu s'honorer du titre de citoyens & de fideles défenſeurs de la patrie.





MÉMOIRE

JUSTIFICATIF

DES BAS-OFFICIERS ET SOLDATS

DU RÉGIMENT

DE CHAMPAGNE.

Des plumes aussi infideles qu'empoisonnées du venin aristocratique, ont affecté de défigurer, d'une maniere perfide, l'événement arrivé au Château-Trompette, le 20 Juin 1790. Les papiers publics sont infectés de traits calomnieux lancés contre le régiment de Champagne; les sentimens qu'il a toujours manifestés lui imposent aujourd'hui le devoir de faire parler la vérité : c'est elle seule qui doit instruire le public des détails & des circonstances de cette affaire : remontons à son origine, & suivons-là dans ses progrès

L'expédition généreuse de la garde nationale bordelaise vers Montauban, afin de délivrer les malheureuses victimes du fanatisme despotique, est connue de toute la France, & a été unanimement applaudie. Un détachement de grenadiers & chasseurs de Champagne, sur la réquisition de la Mu-

nicipalité, s'empressa de se joindre à la garde nationale bordelaise. Arrivés à Moissac avec nos freres Bordelais, persuadés que les sentimens du régiment de Languedoc, & les nôtres, devoient être les mêmes, nous leur écrivîmes la lettre la plus fraternelle; elle avoit pour objet de les engager à se réunir à nous dans le cas d'une action : cette lettre resta d'abord sans réponse. Deux jours après on nous envoya un député, pris dans la compagnie des Grenadiers; nous le reçûmes avec toute la cordialité qui est due à un camarade; nous lui témoignâmes notre surprise du retard qu'on avoit mis à nous satisfaire. Il nous répondit d'une maniere très-équivoque: il tergiversa, & nous dit qu'il n'étoit pas chargé lui-même d'une réponse positive & suffisante; ensuite, nous présentant notre lettre, voilà, dit-il, Messieurs, ce que mes chefs & camarades m'ont chargés de vous répondre, & il nous remit notre propre lettre. L'insulte étoit certainement manifeste; cependant nous dissimulâmes notre ressentiment, & nous nous vengeâmes de ce dédain par un mépris tacite. Nous continuâmes les mêmes honnêtetés envers ce député; nous l'invitâmes à dîner; & sur la fin du repas, la conversation s'étant encore engagée sur l'objet de sa mission, il fut plus sincere, & nous avoua franchement que Languedoc n'avoit pas répondu, parce qu'il ne pouvoit pas se persuader que Champagne se fût mis à la tête d'un détachement qui marchoit contre la loi; & qu'en conséquence il avoit été envoyé pour éclaircir le fait. A ces mots, ne pouvant plus nous contenir, nous lui répondîmes que nous nous honnorerions toujours de participer aux actions de nos freres les Bordelais, quand elles seroient dirigées par l'humanité & le patriotisme. Ce dernier

nier entretien acheva de nous convaincre que le régiment de Languedoc étoit féduit & corrompu. Nous vîmes avec la plus vive follicitude nos camarades égarés & livrés aux ennemis du bien public ; & nous abandonnâmes ce député à fon opinion, fans difcuter davantage.

Bientôt après nous apprîmes que ce régiment, fe coalifant avec les coupables officiers municipaux de Montauban, travailloit à nous diffamer publiquement ; ils repréfentoient nos freres Bordelais comme des brigands, & nous comme des déferteurs : il eft vrai que ces calomnies ne s'accréditoient qu'à Montauban ; la France entiere applaudiffant à leur conduite & à la nôtre, nous vengeoit affez de leurs inculpations. M. Dumas arrivé à Montauban, les prifonniers font relâchés ; l'objet de notre miffion étant rempli, nous revenons dans nos foyers fatisfaits d'avoir délivré des infortunés ; mais indignés des principes & des procédés d'un régiment anti-national.

Nous arrivons à Bordeaux, & nous y fommes reçus avec les plus vifs témoignages de bienveillance de la part de nos concitoyens. Ces fignes d'alégreffe font pour nous la plus douce récompenfe : nous dînons avec les gardes nationaux, & nous prenons enfuite le plaifir de la promenade : en traverfant un des fauxbourgs, on apperçoit une enfeigne, repréfentant un grenadier de Languedoc : plein d'un jufte reffentiment, & cédant à un mouvement patriotique, trois chaffeurs réunis à plufieurs gardes nationaux, dirent au maître de la maifon, qu'une pareille enfeigne lui procureroit peu de pratique : il répondit qu'il y tenoit fi peu, qu'il la donnoit de bon cœur au premier qui voudroit l'emporter : d'après ce difcours on dreffe une échelle, ont dé-

tache l'enseigne, & les chasseurs, réunis aux gardes nationaux, la font brûler. Qui se seroit attendu que cette action, déterminée par le patriotisme, seroit punie d'une maniere barbare ? Les trois chasseurs sont plongés dans un affreux cachot, lieu infect, où l'air pénetre à peine. Etoit-elle juste cette détention qu'on ne cherchoit à prolonger que pour les livrer à leurs ennemis ?

Un respect aveugle pour l'ancienne subordination militaire, devoit-il nous enchaîner dans ce moment ? Nous connoissons la nécessité de l'ordre, l'importance de la regle, nous respecterons toujours la discipline ; mais ne devons-nous plus être des hommes, sommes-nous entierement dépouillés de nos droits ? Nous sommes Français, & dignes par l'élévation de notre ame d'être les fideles défenseurs de notre pays : tous ceux qui ont eu la lâcheté de sacrifier au parti aristocratique, exciteront toujours notre indignation.

Les chasseurs du régiment & les patriotes font des réclamations afin de terminer la détention de leurs camarades. Rien ne peut adoucir l'inflexibilité des supérieurs. Profondément affligés du sort affreux qui attendoit les prisonniers, dont on annonçoit la translation à Montauban, nous fîmes entendre publiquement nos plaintes. Nous crûmes que douze jours de captivité avoient expié ce léger délit. La municipalité, instruite avec quelle rigueur on traitoit les trois chasseurs, se transporta au Château-Trompette, & les fit transférer dans une autre prison, qu'on nomme salle de discipline. Entraînés par un sentiment d'humanité, redoutant les vengeances secrettes, nous résolûmes, non pas de les soustraire à la loi, mais de les mettre sous les yeux des magistrats, & sous la sauve-garde de la

nation; nous les conduisîmes à la Conciergerie de la ville. Cette précaution fraternelle est-elle un crime? Voici le moment de la crise, c'est dans cette circonstance que les consciences se dévoilerent.

A peine les trois prisonniers furent-ils dehors, à peine leurs oppresseurs virent-ils leurs projets détruits, & leur proie enlevée, que MM. les officiers se rendent en désordre chez M. le Lieutenant-Colonel. L'instant après ont les voit sortir ayant MM. Forestier, lieutenant-colonel, & Dupré, major, à leur tête; ils s'élancent, avec une espece de fureur, jusqu'à la salle de discipline. Après avoir constaté la sortie des trois chasseurs, ils s'avancent vis-à-vis le corps-de-garde de la Porte-Royale, M. Forestier crie qu'on batte la générale, & sur-le-champ quatre officiers fondent sur le tambour de garde, &, l'épée sur la gorge, le forcent d'obéir. Ils courent bientôt après vers leurs compagnies, en demandant aux soldats de ne pas les abandonner; le capitaine les ramene aussitôt sur la place. La troupe rangée en bataille vis-à-vis la Porte-Royale, demande à ses chefs où ils prétendent les mener; & sur leur réponse vague & incertaine, elle refuse de se laisser conduire aveuglément. Aussitôt plusieurs officiers s'emportent, & l'accusent injustement d'insubordination.

M. Malé tire un couteau de chasse, & veut frapper avec violence un homme qui ne trouve pas d'autre défense que de diriger contre lui la pointe de sa bayonnette; un autre soldat plus prudent détourne l'arme meurtriere avec son fusil, & reçoit de l'officier, pour prix de cette action, un coup du même couteau de chasse, qui ne fit heureusement que lui éfleurer l'épaule; il saute aussitôt au

bras de l'agreſſeur, & lui dit, avec un ſentiment mêlé de reproche & de nobleſſe : *Comment, Monſieur, je vous ſauve la vie, & vous voulez me l'ôter.* Généreuſes expreſſions qui influerent ſur toutes les démarches des ſoldats de Champagne, & qui arrêterent les malheurs que la nuit ſuivante auroit pu cauſer.

M. Santenay, jeune-homme plus imprudent encore que coupable, ſervant ſans doute d'inſtrument à des hommes moins hardis, mais plus politiques, ſe porta aux plus grandes extrêmités ; il perça, de ſon épée, l'habit, la veſte & la chemiſe d'un chaſſeur, qu'il vouloit empêcher de ſortir du Château ; heureuſement il ne le bleſſa point.

M. Damoiſeau, Lieutenant, reconnu pour un homme dur & inſenſible au bonheur que nous devrons à la conſtitution, ſe porta au milieu de la compagnie des grenadiers, & par ſes diſcours captieux, eſſaya de les amener à ce qu'il appeloit honneur de Champagne, On lui cria à pluſieurs repriſes de ſe retirer ; alors emporté par les affreux mouvemens qui l'agitoient, il ſe dévoila tout entier ; il s'écria que puiſque la voix des chefs n'étoit plus entendue, *les drapeaux devenoient inutiles, & qu'il alloit de ce pas les brûler.* Ce diſcours remplit d'indignation tous les ſoldats de Champagne ; & une prompte fuite déroba M. Damoiſeau à leur juſte fureur.

Le ſieur Couroy, adjudant, ci-devant grenadier du régiment, dont il n'avoit point obtenu l'eſtime, fut un des plus ardens inſtigateurs du trouble.

M. de Duras, général de la garde nationale, & M. de Fumel, maire de la ville, arrivent au Château. Nous rendons compte à ce dernier du motif que nous avons pour garder les canons à main ar-

mée, les magasins à poudre; & pourquoi nous veillons à la tranquillité intérieure du Château; nous l'instruisons des causes de l'insurrection. M. de Fumel promet de rendre justice le lendemain. Dès ce moment nous déposons les armes, à l'exception de la compagnie des grenadiers & des chasseurs qui passerent la nuit sous les armes(1). Tout se passa dans le plus grand ordre. Les portes du Château furent fermées pour tout le monde, jusques au moment ou M. de Fumel, sur la demande du régiment, rendit un jugement: il prononça le renvoi des trois officiers & du sieur Couroy, adjudant, qui avoient si évidemment provoqué le tumulte.

Nos sentimens d'humanité nous engagerent à les escorter pendant la nuit pour les dérober au ressentiment du peuple, qui auroit peut-être cherché à punir en eux les auteurs d'une dissention qui avoit porté l'alarme & la consternation dans toute la ville.

Voilà l'exposé simple & vrai d'un événement qui n'a eu pour auteur que les ennemis de la constitution. C'est envain qu'on nous a cherché des torts; envain on a voulu nous inculper; la force de la vérité nous mettra toujours à l'abri des inculpations.

S'il existe un homme en état de nous prouver que les faits consignés dans ce mémoire ne sont pas exacts, qu'il se présente. Mais pourquoi supposer l'impossibité? Le régiment de Champagne se fera toujours gloire de suivre les mouvemens généreux de son cœur; & il renouvelle dans cette écrit le serment qu'il a solemnellement prononcé sur l'autel

---

(1) *M. de Fumel approuva l'intention des grenadiers.*

de la patrie, qu'il sera toujours prêt à répandre son sang pour la défendre. Et ont signé :

Bourgeaux, adjugeant.
Médard, sergent maj. des chasseurs.
Poiry, sergent major.
Boulant, sergent major.
Latendresse, serg. major.
Deblay, sergent major.
Bury, fourier.
Turel, fourier des grenad.
Maréchal, fourier.
Richez, fourier.
Alix, fourier.
Renaux fourier.
Graveret, tambour maj.
Arnauld, fourier des chas.
Fleury, fourier de Demojzeau.
Gaulin, fourier.
Chatard, sergent
Nagerard, sergent.
Putot, sergent.
Leclerc, sergent.
Bouvier, sergent.
Grilieres, sergent.
Lemaire, caporal des grenadiers.
Lafrance, sergent.
Jolicœur, appointé des grenadiers.
Emery, caporal.
Meyer, caporal des chasseurs.
Victor.
Bellefin, serg. des grenad.
Gresle, caporal.
Sturan, caporal.
Everard.
Saussin.
Sorel, caporal.
Pierre, tambour, enfant du régiment.
Peyman.
Pontbrillant, caporal.
Va-de-bon-cœur.
Legon.
Saxe, tambour des grenadiers.
Gadelet.
Trinquesse.
Maisonville.
Gourdain, caporal.
Cazé, sergent.
Perier, fusilier.
Castera, fusilier.
Corbin, musicien.
Doussot, fusilier.
Chatillon, grenadier.
Barotte, dit Ladouceur.
Laviolette, appointé.
Mondain.
Drancy.
Bellefin.
Dublan.
Pierrot, tambour, enfant du régiment.

Copie de la lettre écrite de Bordeaux, le 22 Juin dernier, insérée dans la Gazette Universelle.

NOTRE milice nationale sans combattre, sans employer d'autres armes que celle de la persuasion, par sa seule intervention enfin, est toujours assurée de pacifier les esprits & de rétablir l'ordre : en voici une nouvelle preuve.

Quelques soldats du régiment de Champagne avoient été mis en prison; ils sont délivrés par leurs camarades qui cherchent encore à les venger en arrêtant tous leurs officiers. Monsieur de Duras, chef de notre garde nationale, court sur-le-champ vers la Municipalité pour prendre ses ordres & délivrer les officiers. La Municipalité, par un excès de prudence, craint de compromettre la milice nationale avec les troupes de ligne, & ne donne aucune réponse à M. de Duras; mais la garde nationale s'émeut *à l'invitation de la Compagnie d'Artillerie* [1]; elle se rassemble en corps : les soldats de Champagne sont mandés & on leur demande compte de leur conduite; leurs torts sont reconnus; on exige que leurs officiers soient sur-le-champ délivrés. On fait plus, ces soldats jurent en leur présence de leurs obéir dorénavant dans tout ce qu'ils pourront leurs

[1] La compagnie de l'Artillerie invitée à faire connoître la part qu'elle a eu dans l'affaire du régiment de Champagne, a désavoué les faits avoués dans cette lettre; elle s'est même engagée à envoyer aux auteurs des papiers publics dans lesquels elle a été insérée, un désaveu en forme & certifié par la Municipalité, afin d'être joint au Mémoire justificatif.

ordonner pour le bien du service, & la discipline, & la subordination, sont dès ce moment parfaitement rétablis. Cette victoire remportée sur des esprits aigris & prévenus, prouve que le soldat français peut être rappellé à son devoir par la voie de l'honneur, lorsqu'on sait la lui faire entendre avec l'énergie que des citoyens & des patriotes ont droit d'employer.

Si tant de régimens, si Champagne même n'ont pu résister à la séduction, dont on a entouré l'armée, il y a cependant des corps qu'elle ne peut atteindre; tel est celui des Carabiniers, la preuve en est dans l'hommage que leur a rendu la ville de Lunéville.

Et si au milieu des désordres qui ont affligé le royaume, la ville de Lunéville, dit le Corps Municipal, a joui du calme & de la sécurité, ce bonheur est dû au précieux accord des citoyens avec les Carabiniers. Les braves militaires de ce corps distingués, restans fideles à leurs devoirs, se sont montrés en même-temps bons patriotes.

Imprimé sur l'Invitation du Club du Café National.